
YESIM NAZLAR :

Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à cet appel sur la question de la mobilisation des ALS, un appel inter-RALO sur le rapport du groupe de travail. Nous sommes le 12 novembre, un jeudi, 12 novembre 2020 à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, nous allons noter néanmoins l'assiduité sur la page Wiki. J'aimerais rappeler à tous les participants au téléphone ou bien sur les ordinateurs de vous mettre en mode silencieux lorsque vous ne parlez pas pour qu'il n'y ait pas de bruit de fond. Indiquer votre nom avant de prendre la parole, non seulement pour la transcription mais également pour permettre une interprétation précise. Nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes de langue espagnole sont Claudia et Marina, sur le canal francophone Aurélie et Jacques.

J'aimerais donc maintenant donner la parole à Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup et bienvenue à cette présentation. Il s'agit de la deuxième partie d'une présentation sur le rapport du groupe de travail sur la mobilisation des ALS. L'objectif du webinaire c'est de présenter le rapport et certains aspects du rapport, et de s'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde, tandis que nous débattons avec l'ALAC et avec les RALOs. Il y aura la possibilité, par la suite, d'exprimer un accord ou un désaccord, ou de de poser des questions.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Il ne s'agit pas d'un essai formel d'obtenir de la communauté des retours d'informations, cela passera par les RALO, la communication passera par les RALO. Les commentaires sont tout à fait les bienvenus, mais les décisions, les mesures seront prises par les RALO et ensuite on prendra en compte la participation des RALO au niveau de l'ALAC.

Donc nous passons au transparent suivant. Donc comment sommes-nous arrivés ici. Donc nous avons eu, vous vous rappelez, la révision de l'At-Large qui a commencé en 2016, donc ça fait pas mal de temps que cela se passe, et nous avons donc eu un rapport qui nous disait : débarrassez-vous des ALS. Cela ne disait pas cela de cette manière, mais cela disait : les ALS devraient être considérés comme des personnes individuelles et membres individuels avec seulement leurs représentants.

Et, pour de nombreuses raisons, cela a été repoussé, on n'était pas satisfait de cela, et cela n'était pas dans les recommandations finales du rapport accepté par le conseil d'administration de l'ICANN. Donc ça c'était assez radical. Parce qu'en général, les rapports des examinateurs indépendants sont gardés tels quel, donc nous sommes revenus vers les statuts et nous avons essayé de comprendre pourquoi nous avons des ALS. Telle était la question qui était en jeu, qu'est-ce qu'on retirait des ALS.

Diapo suivante.

Donc on s'est rendu compte qu'à la fois dans les statuts de l'ICANN et dans nos propres règles de procédures il y avait des éléments communs. C'est une des raisons d'être et d'existence des ALS, c'est la création de la structure des ALS telle que nous la connaissons, ce cadre de travail.

Donc c'est parce que les ALS avaient des membres, c'est pour cela que les ALS avaient une valeur, grâce à leurs membres. C'était la capacité de potentiellement de motiver ces membres des ALS, les mobiliser, pour qu'ils se mettent au travail.

Cela nécessite une communication avec ses membres des ALS et c'est quelque qui, en général – passons à la diapo suivante c'était donc un point – quelque chose qui n'était pas fait.

Donc les interactions des RALO avec les ALS exclusivement, avec quelques exceptions, et bien se passaient avec les représentants, et les autres membres des ALS n'étaient parfois pas au courant qu'il y avait une participation à l'ICANN. Et on va revenir un petit peu là-dessus.

Donc l'aspect mobilisation, le plan de mobilisation disait bien : établissons un canal de communication avec les membres des ALS, et espérons que ces membres reviennent vers nous, communiquent. Tout le monde ne va peut-être pas être intéressé par l'ICANN, mais on n'a pas besoin de tout le monde, il y a 250 ALS. Donc si on obtient 50 nouvelles personnes dans les quelques années à venir, ça c'est vraiment accroître le nombre des personnes qui viennent développer des politiques avec nous à At-Large et à l'ICANN. Donc s'il y en a plus, tant mieux.

Diapo suivante.

Donc nous avons lancé un groupe de travail, le terme « working party » en anglais, c'est quelque chose qu'on n'utilise pas souvent à At-Large, le message c'était que c'était un groupe qui allait exister, faire un travail et une fois que le travail serait fini, et bien c'est un groupe qui n'allait plus

exister. Donc ce n'est pas un groupe de travail à long terme, mais simplement un groupe ad hoc si vous voulez.

Donc tous les bénévoles, il n'y a pas eu de sélection, tous les volontaires ont été acceptés, les présidents des RALO ont eu la possibilité de rajouter des personnes et de s'assurer que les RALO étaient bien représentés. Nous avons eu donc 7 personnes d'AFRALO, 6 d'APRALO, 4 d'Europe, trois d'Amérique latine et Caraïbes et trois d'Amérique du Nord. Cela comprenait 6 membres actuels et ex-membres de l'ALAC, et 8 actuels ou ex-membres des leaderships des RALO. Donc une bonne présentation des personnes qui comprenaient bien l'historique de tout cela et la dynamique qui existait au sein d'At-Large, et des personnes plus nouvelles.

Moi, j'étais président de ce groupe, et comme membre ex officio Maureen Hilyard et Cheryl Landgon-Orr qui étaient très engagées dans le processus de révision d'At-Large.

Je prendrais les questions à la fin de ma présentation. Donc nous poursuivons.

Les méthodes de travail. Nous nous sommes rencontrés chaque semaine de janvier à septembre, la plupart des réunions se sont tenues, parce qu'il y avait parfois les réunions de l'ICANN. On n'a pas raté beaucoup de réunions. Toutes les décisions ont été prises par consensus, il n'y a pas eu de vote. Il y avait quelques sondages qui ont été effectués, mais toutes les décisions ont été prises en général à l'unanimité.

Il y a eu quelques cas où des personnes n'étaient pas d'accord, qui ont exprimé leur désaccord. Mais tout ce que nous avons mis dans le rapport a été débattu. Cela ne signifiait pas qu'on pensait tous de la même manière. Il y avait et il y a eu des différences qui ont été exprimées. Et au début de ces débats, nous avions des opinions très différentes, mais en fin de compte, nous avons décidé ce qui était finalement le mieux pour At-Large. Mais toujours alignés par rapport à ce que nous avons recommandé au conseil d'administration.

Donc il y a eu beaucoup de retours d'information vers l'ALAC, les leaders régionaux.

Donc notre mandat, notre mission, c'était de revoir et de réviser les règles, les processus et les documents en rapport avec les ALS, donc nous concentrer sur la mobilisation des ALS et de faire un petit nettoyage du texte en général, des textes statutaires qui dataient, comme je l'ai dit, de 2007.

Donc il y avait des éléments qui ne fonctionnaient pas, au niveau des libellés. Donc on a travaillé sur ces textes. Ce n'était pas reconcevoir du tout At-Large. On n'a pas travaillé sur At-Large en disant : on peut améliorer At-Large de cette manière. On s'est concentré sur vraiment notre mandat et ce qui était notre cadre de travail, sur la révision.

Ce qu'on voulait c'était régler les problèmes d'une manière très soigneuse, très prudente, et éviter les lieux, les points qui n'étaient pas très importants et les lieux où il pouvait y avoir des controverses substantielles. Nous ne voulions pas de confrontation, nous voulions éviter les confrontations à At-Large, nous voulions que la mise en œuvre se fasse bien au niveau de la révision.

Et nous avons effectué des rapports à l'ALAC pour qu'il y ait une considération du conseil d'administration de l'ICANN, parce que les règles associées avec l'accréditation des ALS doivent être et doivent faire participer les RALO et le conseil d'administration de l'ICANN a droit de véto là-dessus, donc avec tout ce qui est en rapport avec l'accréditation des ALS.

Passons à la diapo suivante.

Alors, qu'est-ce qui a changé ? On a changé certains critères pour l'accréditation et ensuite ce qu'on attend d'une ALS, qu'on demande à une ALS de faire et les procédures d'accréditation. Il semblerait ainsi qu'on ait tout modifié, mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas aussi dramatique que ça en a l'air.

Nous avons un problème sur la ligne...

Donc même si on modifie par ci par là, quelque chose, il n'y a rien dans le fond qui change. En tout cas c'est le sentiment du groupe de travail et des membres individuels. On espère ainsi faire en sorte que ce soit plus efficace, mais on ne souhaite pas changer la nature même d'At-Large ou de son travail.

Et j'en viens maintenant au fond de la question. On a regardé avec soin les critères d'accréditation et nous avons ajouté un certain nombre de choses. Encore une fois il ne s'agit pas de choses fondamentales.

La première chose c'est que la candidature doit bénéficier du soutien explicite du leadership de l'ALS. Parce qu'on a eu des cas où une organisation présentait sa candidature comme ALS et le faisait sans que quiconque d'autre dans l'ALS le sache. Et donc on était dans une

situation où on perdait contact avec le leadership de l'ALS et on nous disait : mais qui êtes-vous, on n'a jamais entendu parler de l'ICANN. Donc voilà comment nous assurer que cela ne se produise pas.

Ensuite l'ALS doit avoir suffisamment de membres. Là encore, dans plusieurs cas, on s'est trouvé dans une situation où l'ALS disposait uniquement de son représentant. Souvenez-vous avant les membres individuels, il y avait cette volonté de dire : voilà, pour participer il faut que vous formiez une ALS. Ça n'a jamais été le cas, vous pouviez participer en faisant partie ou non d'une ALS. Mais en tout cas, il y avait cette croyance chez certains qu'il fallait faire partie d'une ALS. Donc il fallait constituer une ALS avec un représentant et deux ou trois amis.

Et si la raison d'être de la création de cette ALS est de servir ses membres, si vous n'avez pas de membre, on peut se poser la question de la raison d'être de cette ALS. Il doit y avoir une intersection entre les intérêts de l'ALS qui existe avant de rejoindre l'ICANN, et on veut savoir pourquoi est-ce que cette ALS est intéressée, est-ce qu'il s'agit d'un intérêt simple et unique vis-à-vis de l'internet ? Ce n'est pas forcément suffisant. Il n'y a pas d'interdiction par rapport au fait qu'il y ait chevauchement avec d'autres parties de l'ICANN, mais cela doit être déclaré.

Et enfin, on ajoute, on recommande d'ajouter une disposition pour les membres ALS qui ne cadrent pas avec la définition qu'on a de manière prédominante utilisée par rapport aux utilisateurs individuels dans une région unique.

Il y a certaines ALS, le meilleur exemple c'est le groupe qui travaille sur les handicaps, et nous avons eu quelques candidatures pour ce genre de

groupes, et on ne savait pas très bien comment les faire rentrer dans le modèle. Donc on a proposé de modifier la manière dont les rôles sont interprétés. Donc ça, c'est l'idée d'une ALS globale ou une ALS inter région, ça n'est pas vrai. Donc comment décider de ce qu'est cette région, c'est finalement la grande question.

Diapo suivante s'il vous plait.

Et là j'en ai fini avec les critères. Donc on n'opère pas de changements fondamentaux par rapport aux ALS, mais on modifie les critères pour que les ALS deviennent membre ou pas. Là je clarifie ce point pour qu'on soit tous sur la même longueur d'onde.

En ce qui concerne les attentes, la première attente c'est la suivante : si l'ALS existe et on peut avoir accès à ses membres, alors on doit le communiquer. Et ça, ça n'est pas mineur comme question, parce que si on ne sait pas qui sont les membres d'une ALS on n'a pas le droit de demander leur identité, parce qu'il y a une séparation. Mais, si on peut contacter les membres d'une ALS, alors la raison qui explique pourquoi on a des ALS est dument prise en considération.

Donc, soit l'ALS nous le fait savoir, par mail ou autre, ou nous indique une adresse mail pour une liste de diffusion par exemple. Ces messages ne seront pas des messages traditionnels, ce sont des messages ciblés qui visent des gens qui connaissent bien l'ICANN et qui, on l'espère, ne sont pas encore contaminés par toute la terminologie ICANN, également les gens qui ne connaissent pas encore l'ICANN mais qui ont exprimé un certain intérêt de connaître mieux l'ICANN. On a traduit les documents dans plusieurs langues.

Donc l'objectif fixé n'est pas très élevé, à savoir une ALS par mois, mais ce chiffre peut varier, et on peut se pencher sur plusieurs thématiques, la cybercriminalité par exemple, si elle s'engage à nous soutenir lorsqu'on va traiter cette question, parce que les membres de cette ALS ont une approche très ciblée, donc si on leur envoie des mails trop généraux, ça ne va pas les intéresser, on a besoin de la coopération de ces groupes.

Diapo suivante s'il vous plaît.

Deuxième attente : que l'ALS fasse rapport tous les deux ans. Ce sera fait d'une certaine manière, de telle manière que cela n'implique pas forcément trop d'efforts. Si vous n'avez pas le temps de répondre à un questionnaire tous les deux ans, alors on est en droit de se poser la question de savoir si vous voulez vraiment être une ALS. Donc nous informer par rapport aux dernières nouveautés, aux évolutions de votre ALS, etc.

L'ALS doit indiquer le statut de l'ALS par rapport à la présence sur l'Internet. Donc si un groupe se joint à At-Large et à l'ICANN comme ALS, il faut qu'il soit en mesure de l'indiquer à ses membres et à ses membres potentiels. Ensuite, on s'attend à ce que les représentants fassent cela, c'est-à-dire qu'ils interagissent avec nous. On n'a pas des attentes démesurées par rapport aux représentants, mais au moins qu'on soit en contact.

Et si vous regardez notre site web, on dit aux gens : écoutez, si vous voulez participer à l'ICANN et At-Large l'un des moyens c'est de vous adresser à votre ALS locale. Et pour ce faire, il faut que l'ALS nous donne certains contacts, une adresse mail, un site web, qui permette aux

membres qui souhaitent rejoindre une ALS locale de les trouver. Parce que là encore, c'est un bénéfice pour nous. Maintenant les ALS ont leurs propres règles par rapport au fait de savoir qui devient membre, là on ne s'en mêle pas, on intervient uniquement par rapport à ce qui est public.

Ensuite, on demande un représentant unique. Dans beaucoup de cas, les ALS ont deux représentants, maintenant on le formalise sous forme de deux représentants.

Là encore, aucune interdiction par rapport au fait d'être actif dans d'autres parties de l'ICANN, mais là encore ça doit être déclaré.

Et la question qui se pose régulièrement, c'est : est-ce que cela s'applique aux ALS existantes ou nouvelles. La réponse c'est on ne s'oppose à rien de ce qui figure déjà dans les lignes ordinatrices ou ce qu'on a dit auparavant ou par rapport aux attentes qu'on a vis-à-vis des ALS. Mais on insiste un peu plus par rapport à ce à quoi s'engagent les ALS et ce que l'on attend des ALS.

Bien, il y a certains éléments qui ne figurent pas dans la liste des attentes. Et ceux qui suivent nos travaux depuis un moment le savent. Par exemple, le processus de vote. Là encore, rien dans ce rapport n'a pas fait l'objet d'un débat dans le groupe, on a débattu de tout.

On a regardé ce qu'il s'était passé et, pour certaines ALS le vote était [inaudible] et on n'a pas pu découvrir pourquoi si l'ALS remplissait d'autres obligations. Maintenant on peut comprendre qu'une RALO ait ce genre de règle, mais à At-Large on recommande qu'il n'y ait pas ce genre de règles. Mais ça, ça dépend des RALO. Donc on n'assume pas un

suivi des représentants ou de la participation des représentants aux réunions. Les représentants ALS c'est le point de contact administratif pour les activités journalières, mais ça n'est pas forcément la personne qui aura un intérêt à l'ICANN en termes de questions politiques ou d'autres choses qui nous intéressent. Ça, on ne va pas en faire un suivi. Ce que l'on suit, c'est la participation du représentant, s'assurer du fait que le membre ALS participe bien aux réunions.

Diapo suivante s'il vous plait.

J'en viens au processus d'accréditation qui demeure principalement inchangé. Et pour ceux qui ont participé à ces questions auparavant, si vous faites partie d'une RALO ou ALS vous le savez, on a fait un petit nettoyage et c'est bien présenté, de manière beaucoup plus claire par rapport à aux attentes.

Donc on continue d'avoir un objectif de 90 jours, même si maintenant il y a une certaine souplesse. Par exemple, la candidature peut être en suspens, pour un certain nombre de raisons, pendant un moment, parce qu'en général, lors des réunions ICANN, on n'a pas le temps de traiter les questions administratives. L'idée c'est que chaque RALO fasse son propre processus d'accréditations. Certaines RALO vont jusqu'aux ALS pour avoir une discussion, d'autres le font avec le leadership de l'ALS, et d'autres ALS laissent aux RALO la souplesse de choisir et la possibilité de choisir ce processus et s'y tiennent ensuite. Donc il faudra que nous informions chaque candidat ALS de la procédure en vigueur dans la RALO.

L'un des problèmes actuels, c'est que pendant le processus d'accréditation, il y a souvent une interaction entre le personnel et

l'ALS, et parfois la RALO, mais cette information n'arrive jamais dans la documentation. Donc, si vous avez des informations supplémentaires pour étayer la candidature, il faut l'inclure.

Et enfin, le processus d'accréditation commence avec la réception de la candidature, avec une révision avec diligence raisonnable qui vise à identifier tout problème potentiel susceptible d'être rencontré par l'ALS ou la RALO. Et il y a la possibilité pour le leadership de la RALO, dès le début de ce processus, de le faire savoir. C'est-à-dire si une RALO connaît bien une question en particulier, alors elle peut intervenir très tôt dans le processus.

Comme je le disais, pour la suspension d'un dossier de demandes, nous avons un calendrier qui doit prendre en compte les réunions de l'ICANN et nous prenons en compte également les questions de respect de la vie privée par rapport par exemple avec le RGPD.

Diapo suivante.

Donc en ce qui concerne le retrait d'une accréditation. Si un groupe n'est plus une ALS ou si nous voulons que ce ne soit plus une ALS, nous avons simplement un changement de terminologie. Dans les statuts, on parle de « discrediting » en anglais. On n'a jamais utilisé ce terme, on a utilisé le terme [inaudible], mais on s'est rendu compte que ce n'est pas vraiment un mot de la langue anglaise. C'est utilisé à l'ICANN, dans d'autres endroits, très peu d'endroit, mais on ne le trouve pas dans le dictionnaire. Donc nous recommandons en tout cas de changer la terminologie pour retirer l'accréditation.

Donc nous avons décrit clairement le processus pour le retrait de l'accréditation et on ne parlait pas auparavant des raisons de retrait d'accréditation. Par exemple, si nous prenons une mesure pour retirer l'accréditation d'un groupe qui veut toujours être une ALS mais nous pensons qu'ils ne répondent pas à leurs obligations, c'est une voie un petit peu différente. Il peut y avoir une demande d'une ALS de ne plus être une ALS, ou si un groupe disparaît tout simplement et ne peut plus dans ce cas être une ALS.

Donc on a dû nettoyer un petit peu ces textes de statuts pour que ce soit plus clair.

Alors, le processus d'approbation, combien de temps ça va prendre tout cela, ce calendrier. Une fois que nous aurons une approbation formelle et que nous annoncerons ces changements, nous pensons qu'il y aura une période de 6 mois pour que le personnel et les volontaires soient bien prêts, que nous soyons à un point où nous puissions suivre les nouvelles règles. Nous avons des attentes de conformité à ce niveau.

Le rapport biennuel sera important. Et, étant donné qu'on va faire le rapport biennuel, on ne va pas faire tous les rapports annuels au même moment, ce serait trop pour le personnel, donc ça peut prendre 2 ans avant qu'il y ait l'obtention de ces rapports et que ces rapports soient dus de la part des ALS. Donc ça fait partie de tout cela, du processus de mise en œuvre de ces nouveaux points.

Nous avons trouvé quelques endroits où nous avons pensé qu'il était nécessaire de changer les statuts, de les modifier. Nous voulions donc, comme nous l'avons dit, nettoyer le texte.

Premièrement en raison de la première révision d'At-Large, nous avons fait des changements dans les statuts et il y avait une phrase disant que la commission consultative At-Large – rappelez-vous que les statuts décrivent quelle est la commission, on parle de la commission consultative At-Large – étant le lieu principal au niveau de l'organisation au sein de l'ICANN pour les utilisateurs individuels de l'internet. Ça, ce n'est pas juste, ça n'a jamais été le cas. Nous sommes une commission de 15 personnes nommées par les RALO, par NomCom (la commission de nomination) mais ce n'est pas le lieu où se retrouvent les utilisateurs individuels de l'internet.

Donc il fallait l'exprimer différemment, exprimer ce concept, mais il était important de dire, en effet, d'exprimer que c'est là où on parle beaucoup des utilisateurs individuels, c'est un lieu pour eux, mais nous voulions l'exprimer différemment, il fallait indiquer qu'il s'agissait d'un comité, d'une commission de 15 personnes. Donc on a travaillé à un nouveau libellé et nous avons cette... Donc le terme « overseas » en anglais, supervise n'est peut-être pas le bon terme donc on va peut-être le changer. Donc on va remplacer l'ancien texte par le nouveau : la commission consultative At-Large supervise – si on veut ou représente ou quoi que ce soit – la communauté At-Large qui est le lieu principal pour les utilisateurs individuels de l'internet au sein de l'ICANN.

Donc nous pensons que c'est important parce qu'il y a toujours eu une confusion qui régnait parmi les utilisateurs, parmi le personnel de l'ICANN, le conseil d'administration et même le PDG de l'ICANN, il y a toujours une confusion entre At-Large et ALAC. Donc nous avons pensé qu'on devait être plus précis dans notre terminologie, dans notre libellé.

À la diapo suivante, vous voyez la question terminologique dont on parlait tout à l'heure. « Désaccréditer » remplacé par « retirer l'accréditation ». Donc ça c'est un changement, uniquement terminologique pour ces statuts que nous proposons.

Ensuite, si vous lisez les statuts, vous allez noter que le terme « certifié » et « accrédités » sont utilisés d'une manière interchangeable, et vous avez un paragraphe suivi d'un autre avec la même structure de phrase et on parle de certification, on parle d'accréditation, on utilise également les verbes. Est-ce que l'on parle de la même chose ? De choses différentes ? Ce n'est pas clair du tout.

Ils parlent de la même chose ces deux paragraphes. Mais la raison pour laquelle la terminologie n'est pas cohérente c'est parce qu'on a utilisé le terme certifié au départ, dans les premiers statuts, lorsque l'ALAC a écrit les règles détaillées des dossiers de demande, par exemple en 2007 et bien là on a utilisé le terme certifié à ce moment-là, non utilisait le terme « accréditer » au départ. Donc on a utilisé en fait les deux termes de manière interchangeable, ce n'était pas clair, il fallait donc donner plus de cohérence au texte et on ne voulait pas tout réécrire cette section des statuts, ça aurait été trop de travail. Mais on voulait simplement qu'il y ait une cohérence au niveau du terme accrédité par rapport à certifié.

Donc le quatrième et dernier changement proposé pour ces statuts provient de la première révision d'At-Large qui avait recommandé que tous les RALO aient ce concept de membres individuels. Et, à ce moment-là, uniquement en Amérique du Nord trouvions-nous ce concept. Les statuts, néanmoins, disaient toujours : si vous avez des

membres individuels, vous avez besoin d'un protocole d'accord, un accord signé entre les ALS et l'ICANN. En 2007/2008, 2006/2008, durant cette période cela existait. Et uniquement le RALO d'Amérique du Nord effectuait cela. Donc on ne devrait plus, nous pensons, parler de protocole d'accord, MoU, il fallait changer cela.

Donc c'était assez complexe, vous vous rappelez que les ALS, au départ, signaient des protocoles d'accord. Bureaucratiquement ce serait véritablement un cauchemar si on le faisait encore aujourd'hui. Donc nous proposons un petit changement aux statuts qui éliminerait la référence au protocole d'accord.

Et il y a un autre changement mineur, il y a deux références qui sont faites à la communication avec les membres des ALS. Donc ça c'est un point crucial, je l'entends, et nous voulons dire que cela s'applique également aux membres individuels des RALO.

Donc les services juridiques de l'ICANN ont révisé ces textes, donc d'une manière implicite les services juridiques de l'ICANN ont revu cela pour s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit possible. Et nous ne voulions pas que les services juridiques nous disent par la suite : il y a un conflit, ça ne fonctionne pas, il y a un problème.

Donc, on n'a pas travaillé avec des juristes, ce qui n'est pas d'habitude le cas à l'ICANN, mais on a voulu s'assurer qu'il n'y ait pas de surprises, et ça, ça ne nous engage pas à utiliser exactement ces termes utilisés par des juristes, mais on n'a pas à s'inquiéter de surprises et on n'a pas à perdre du temps pour débattre d'un texte qui ne serait, de toute façon, pas accepté par les services juridiques et par le conseil

d'administration de l'ICANN en dernier ressort qui doit statuer là-dessus de toute façon.

Donc à ce point, et l'objectif de ce webinaire c'est de s'assurer qu'on soit tous à la même page, sur la même longueur d'onde, et qu'on puisse débattre avec les RALO et avec les membres de l'ALAC, qu'il y ait une communication qui se déroule à ce sujet, il y aura un vote de l'ALAC qui doit se faire. Il est possible que si l'ALAC trouve des problèmes et demande des ajustements, revienne vers le groupe de travail pour des ajustements et modifications. Pour le moment nous sommes en attente de cela, et nous sommes prêts à nous remettre au travail si cela nous est demandé par l'ALAC.

Il y a des processus en rapport avec les ALS, l'accréditation, vous vous rappelez ce processus d'accréditation dont nous avons parlé, et bien cela doit être approuvé par le conseil d'administration de l'ICANN avant que cela soit entériné, et s'il y a des changements aux statuts, il y a un processus tout à fait spécifique pour les amendements, ça c'est dans une section, il y a un vote à super-majorité, et c'est sujet à un rejet de la communauté habilitée et à des commentaires publics également. Il y a 5 membres de l'organisation du GAC, GNSO, ccNSO et SO qui ont la possibilité en tant que communauté habilitée de dire : nous rejetons cela, cela ne doit pas se faire.

Mais si tout se passe bien, nous avons la mise en œuvre qui représentera un effort important pour le personnel.

Diapo suivante.

Vous avez à l'écran quelques références, nous avons un lien hypertexte avec l'ordre du jour, vous pouvez retrouver facilement cette présentation, il y a plusieurs documents auxquels vous pouvez vous référer. Nous avons les règles actuelles, le cadre de référence pour la structure At-Large, nous avons sur le Wiki tout ce qu'il s'est passé depuis notre première réunion en tant que groupe de travail sur la mobilisation des ALS et le rapport du groupe de travail se trouve en cliquant sur le lien hypertexte que vous avez à l'écran.

Et voilà ma présentation est terminée. On m'avait donné 45 minutes, et je suis pratiquement dans temps. Je suis maintenant prêt pour les commentaires ou les questions.

Je n'en vois pas pour l'instant. Est-ce que quelqu'un, du côté personnel ou autre a lu sur le chat quelque chose qui devrait attirer mon attention ? Parce que je n'ai pas eu le temps de regarder le chat. Gopal allez-y.

GOPAL TADEPALLI:

Merci. Merci de cette présentation. J'ai mis quelques questions sur le chat.

Alors, la notion des utilisateurs finaux de l'internet, ça a commencé par un groupe d'intérêt. Et là vous dites que l'ALS peut avoir quelques intérêts que ce soit. Donc qu'en est-il des organisations à but non lucratif ?

ALAN GREENBERG :

Bon, écoutez, ça ce n'est pas de notre ressort, ce n'est pas à nous de décider. Nous, on a dit clairement que pour qu'un groupe devienne ALS, il faut qu'il soit géré et contrôlé par des individus dans la région.

Ensuite, il n'y a pas de règles générales, chaque ALS est différente, elles sont à but non lucratif, peut-être que d'un point de vue conceptuel elles pourraient être une organisation à but lucratif, je ne sais pas comment ça s'organiserait. En tout cas ils ont des liens étroits avec l'industrie. On a des ALS où il y a la participation du gouvernement.

Donc il n'y a pas d'homogénéité à ce niveau-là. Les normes, dans les différentes parties du monde, divergent beaucoup d'un pays à l'autre. Pour vous donner un exemple, on a eu une discussion en disant : si vous êtes impliqué dans un gouvernement alors vous ne pouvez pas être impliqué dans une ALS. Et pourtant il y a, dans certains pays, un certain nombre d'informaticiens qui sont impliqués et ils sont très peu nombreux et ils ont différentes casquettes. Donc pendant la journée ils travaillent, pas forcément dans le secteur technologique, et ils ont des fonctions aux gouvernements. Donc c'est très complexe et on n'essaye pas de contrôler la manière dont fonctionne cette relation.

Les règles, je vous le disais, et les normes, divergent beaucoup d'un pays à l'autre, il n'y a aucune uniformité, homogénéité et on n'essaye absolument pas de l'appliquer.

GOPAL TADEPALLI :

Oui, est-ce qu'il y a un moyen pour que l'ALAC le prenne en considération ?

ALAN GREENBERG : Excusez-moi j'ai du mal à comprendre à comprendre votre question. Toutes les règles et attentes dont on parle ont toujours été documentées et le seront mieux à l'avenir, mais outre cela, on n'essaye pas d'avoir de contrôle ou d'imposer quoique ce soit par rapport au fonctionnement des ALS. Vanda.

YESIM NAZLAR : Vanda, si vous êtes en train de parler, on ne vous entend pas, vous êtes sur muet.

VANDA SCARTEZINI : Excusez-moi, on m'a mise sur muet. Alors, la première chose que je voulais dire c'était confirmer que ce que vient de dire Alan. C'est-à-dire à LACRALO par exemple on a eu ce problème. La plupart du temps lié à des gens qui travaillaient aux gouvernements et travaillent aussi dans l'industrie ou ailleurs. Et sont très actifs et participent énormément aux ALS.

Ce qu'on a décidé, dans les RALO, c'est qu'il ne devrait pas y avoir de position hiérarchique très élevée au sein du gouvernement. Parce que si c'est le cas, alors vous pouvez participer au GAC et votre pays sera beaucoup plus représenté qu'au sein de l'ALS. Mais, l'ALS continue de faire partie de notre groupe.

Donc on a ce genre de situation.

Alors, l'autre question que je voulais vous poser Alan, parce qu'on essaye de définir plus en détail la manière dont on peut mesurer ou plutôt s'adapter par rapport à l'accréditation et par rapport au retrait

d'accréditation. En effet, on a rencontré quelques problèmes avec NARALO à ce niveau-là. Donc ma question est la suivante : est-ce que vous avez pensé ou le groupe a-t-il pensé à des indicateurs ou des mesures qui pourraient être appliquées ?

ALAN GREENBERG :

La réponse c'est : on en a beaucoup parlé, et la conclusion c'est que lorsque vous analysez pourquoi nous avons des ALS, c'est pour avoir accès à leurs membres. Donc si vous, vous êtes une ALS et vous avez une centaine de membres et qu'on communique avec ces membres, est-ce qu'on s'attend à ce que vous fassiez autre chose ? La réponse est non. On s'attend à ce que vous remplissiez un rapport régulièrement, que lorsqu'on envoie des messages une personne – humaine – réponde à ces messages, et c'est tout.

Donc il y a très peu d'indicateurs associés à une ALS. Et dans la mesure où vous remplissez vos conditions, vos obligations, alors inutile de mesurer quoi que ce soit par rapport à l'ALS elle-même.

Donc l'indicateur c'est : est-ce que vous remplissez vos obligations et on va vérifier cela, mais c'est tout. Donc je vous le répète, il n'y a pas beaucoup d'indicateurs de mesures liés aux ALS.

Maintenant, si vous ne respectez pas cela, on espère que notre processus va permettre de retirer l'accréditation de l'ALS en question. Mais si vous respectez vos obligations, inutile de le faire.

Et par rapport à votre premier commentaire, vous avez dit : si vous travaillez au gouvernement alors rejoignez le GAC. Moi je n'ai pas cette option, mon pays a un gouvernement et mon gouvernement sélectionne

les membres envoyés au GAC. Maintenant, dans des pays plus petits peut-être que ce n'est pas le cas. Mais rejoindre le GAC, ça n'est pas un problème. Maintenant si vous occupez un poste où vous ne pouvez pas prendre position sans l'approbation de votre gouvernement, ça c'est un problème.

Mais, moi je suis un peu mal à l'aise par rapport à ce que vous dites, vous ne pouvez pas être employé du gouvernement parce qu'il n'y a pas de conflit entre ce que vous faites en tant qu'individu et ce que vous faites dans le cadre de vos fonctions au gouvernement. Donc je ne suis pas sûr qu'il y ait un lien très fort entre votre emploi et ce que vous faites en tant qu'individu.

Là encore, il faut le voir au cas par cas.

Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Vanda, par rapport aux mesures et indicateurs, ce que ce groupe de travail a fait c'est articuler les structures At-Large par rapport aux attentes, parce que les régions, les organisations At-Large peuvent aussi avoir des conditions ou des attentes spécifiques pour savoir ce que cela implique d'être une structure At-Large en tant que tel, notamment les réunions annuelles. Et si vous ne participez pas, voilà ce qui va se passer... Bon, peu importe.

Il y a certainement des attentes spécifiques que les régions At-Large et les régions elles-mêmes fixent. Mais ce qui, ici, est la règle absolue, c'est la condition sine qua none qui est fixée – et c'est pour moi la chose

importante – c’est celle-ci. Ensuite les indicateurs seront articulés, seront plus évidents.

Mais, comme Alan l’a dit, on aura une vision beaucoup plus claire des structures At-Large, et même lorsqu’elles sont accréditées, classifiées, etc. Et je pense qu’on va finalement s’apercevoir que le problème que vous soulevez ne se pose pas.

ALAN GREENBERG :

Avant de passer la parole à Satish, je vois qu’il y a un commentaire d’Oxana pour savoir s’il y a une condition requise par rapport à la participation dans les forums sur la gouvernance de l’internet, locaux régionaux ou autres.

On en a beaucoup parlé, et il y a un point dans le rapport qui couvre cette question justement. Ça n’est pas une condition requise parce que même si on peut avoir le sentiment qu’il y a chevauchement très prononcé entre le FGI et ce que l’on fait à l’ICANN par rapport à la gouvernance de l’internet, ça tient à l’ALS. Si la principale fonction de votre ALS s’est d’être impliquée sur le terrain pour que des gens s’impliquent dans l’internet local et enseigner l’internet, alors peut-être qu’il y aura un certain chevauchement avec le FGI et il faut indiquer ce chevauchement et ça ne répond pas forcément à ce que l’on attend des ALS dans notre organisation.

Mais, très souvent, il y a des avantages à ce genre de chevauchement, et il faut prendre en considération cela.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, j'interviens si vous le permettez Alan. Ça, ça concerne le leadership ALAC et non pas la structure At-Large. Mais ce que vous dites, c'est tout à fait vrai.

ALAN GREENBERG : Oui, tout à fait Cheryl. Ce groupe, ça concerne la mobilisation ALS et non pas le reste. Satish.

SATISH BABU : Merci Alan. Tout d'abord merci beaucoup de cette présentation très détaillée, très intéressante, merci à vous et à votre équipe. C'est une partie très importante de notre avenir.

Et, du point de vue de l'APRALO, nous analysons ce document comme un outil important pour aborder la question des membres individuels et pour restructurer nos structures.

Bien entendu, je vais diffuser ce document auprès de notre groupe, nous allons apporter nos contributions.

J'ai un commentaire qui ne porte pas spécifiquement sur les statuts constitutifs. Je crois que vous parlez de l'ALS comme représentation de ses membres. Alors, même si ça c'est vrai, je pense toutefois qu'on considère que l'ALS fait partie intégrante de la communauté. Et cette communauté, ça n'est pas forcément les membres à eux seuls. C'est quelque chose de plus large. Et ça, ça a de la valeur. Et je me demande quel est votre sentiment par rapport à ce que sont les ALS. Merci.

ALAN GREENBERG :

La réponse à cela est qu'on n'en parle pas beaucoup ici parce que ce n'est pas quelque chose qu'on peut influencer. On y fait mention dans notre discussion, dans le rapport, je l'ai mentionné par rapport à ce qui était pertinent, par rapport aux IGF, donc ça, ça peut accroître votre crédibilité dans votre région. Et votre crédibilité est importante au niveau régional parce qu'il y a des moments où vous voulez agir en tant que notre voix. Et les efforts de sensibilisation sont basés là-dessus également, dans les régions, dans les pays, au niveau local.

Mais c'est un avantage un petit peu supplémentaire qui vient de côté, en plus. Ce n'est pas exactement pour cela que nous avons les ALS.

Non, mais vous avez tout à fait raison, une fois que nous avons cette structure, il y a d'autres implications, c'est clair. Si vous ne pouvez pas accéder aux membres, ça c'est un des domaines pour lesquels on n'avait les ALS. Mais il y a des exceptions à la règle, un groupe qui se concentre sur un thème précis par exemple, on ne veut pas demander à vos membres de participer à un PDP sur les procédures ultérieures parce que ça ne les intéresse peut-être pas de toute façon, mais vous avez d'autres compétences qui pourraient être utiles dans notre environnement. Donc il y a des exceptions qui existent. Et il y a des avantages certains d'avoir ces structures ALS.

Mais la raison d'être pour laquelle nous avons ces ALS c'est parce qu'elles sont basées sur les membres. C'est les membres essentiels, c'est le cœur du débat. Et je crois que c'est pour cela qu'il y a des processus qui existent déjà, depuis 14 ans, et c'est la raison pour laquelle nous avons travaillé à ces statuts.

Je ne sais pas si Gopal veut reprendre la parole ?

GOPAL TADEPALLI : Oui. Ce que j'ai observé, c'est que parfois rien ne se passe. On a des réunions, déjeuners ensemble, et rien ne se fait. Et parfois les groupes ne décollent pas et n'effectuent pas beaucoup de travaux.

Donc je ne sais pas s'il y aurait d'autres méthodes qu'on pourrait utiliser. Voilà tout simplement ce que je voulais dire.

ALAN GREENBERG : Merci, merci Gopal. Oui, donc je crois qu'il va y avoir des ALS qui existaient depuis longtemps, et dans tous les cas de figure n'existent plus aujourd'hui ; Et il y a peut-être une seule personne en effet qui reste et peut-être que cette personne était représentant. Donc nous allons avoir des groupes en effet qui n'auraient peut-être pas dû être des ALS mais qui sont devenues des ALS à un moment. Et lorsque nous allons publier les règles nous allons peut-être avoir des ALS qui nous avaient oubliés. Ce n'est pas véritablement un problème.

Je ne m'attends pas à perdre beaucoup d'ALS en raison de cela, mais je m'attends à ce que les RALO, et c'est tout à fait naturel, dans le cours des choses, vont découvrir des ALS qui ne sont plus en existence. Et nous recevons des leaderships des RALO des points de vue nous disant que oui, ce serait une bonne chose de savoir quelles ALS sont véritablement actives et quelles ALS n'existent plus véritablement.

Donc on ne s'attend pas à des changements radicaux, on s'attend à quelques changements, et ça va être un exercice d'apprentissage je crois, quelque chose de nouveau pour nous, dans lequel nous allons nous embarquer. Et comme je le disais, ces textes existent dans les

statuts depuis les débuts d'At-Large à l'ICANN et nous n'avons pas invoqué et utilisé ces statuts et toutes les possibilités qui existent, toutes les opportunités qui peuvent être saisies pour effectuer cela.

Donc je crois que c'est pour cela que nous proposons cette révision aux statuts et cette nouvelle manière d'avancer et de travailler. C'est en effet un travail qui a été assez prenant.

Donc il nous reste encore 25 minutes et je ne vois pas de main levée.

[NON IDENTIFIE] : Oui, je suis désolé [docteur]. Alan vous avez mentionné dans votre présentation qu'il y a des entités qui doivent être..

[L'interprète s'excuse, il y a des interférences sur la ligne]

Donc qu'en est-il des entités qui sont en hibernation, qui ne sont pas actives ?

ALAN GREENBERG : Oui, si une ALS ou une accréditation d'une ALS est retirée, elles ne sont pas retirées de notre histoire, il y a toujours des archives, elles ont été une ALS à un moment. Mais ces ALS ne sont plus membres, il y a eu un retrait d'accréditation. C'est comme si vous vous joignez à un groupe, il y a toujours des archives des anciens membres, mais vous n'êtes plus membres. Donc ça va être comme cela que ça va se faire.

Donc je ne sais pas exactement, je ne comprends pas exactement la question que vous posez, mais nous n'avons pas retiré l'accréditation de beaucoup d'ALS au cours des années. Ça n'a pas été un volume

important, ça n'a pas été une préoccupation importante périodiquement. Il peut y avoir un RALO qui va travailler avec ces ALS et se rendre compte qu'il y a des ALS qui ne sont absolument plus actives. Mais je ne pense pas que ça représentera des changements vraiment marquants.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui voudraient prendre la parole, ou bien dans le chat, est-ce que je devrais réagir sur des points du chat ? Je vais bien entendu me pencher sur le chat et les points qui ont été soulevés.

J'aimerais remercier les membres du groupe, 21 membres de ce groupe de travail. Beaucoup ont été très actifs, certains moins, mais nous avons lancé cela avec des positions très différentes et nous sommes arrivés à un consensus. C'est remarquable. Nous avons fait un rapport final sur lequel tout le monde est tombé d'accord, c'est tout à fait positif, et cela montre bien que le modèle multipartite fonctionne et qu'à At-Large nous sommes en mesure d'avoir des débats de ce type, et d'arriver à un consensus, et d'arriver à des documents de travail. Et je suis très heureux de voir la suite qui va être donnée à ces initiatives et voir comment les RALO vont s'engager dans le processus. Et nous verrons si je poursuis, j'ai été président de ce groupe de travail.

J'ai été très heureux en tout cas de travailler avec les présidents des RALO et les leaderships et avec toutes les personnes de ce groupe de travail.

Cheryl, vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, j'aimerais vous remercier Alan, vous avez fait un travail extraordinaire et tout à fait remarquable. Et je crois que le succès de ce rapport devrait refléter encore plus de remerciements pour votre personne Alan. Voilà ce que je voulais dire. C'est excellent qu'on ait pu travailler de cette manière, sous votre houlette, et vous avez très bien dirigé le groupe, d'une manière très efficace. Et vous avez fait beaucoup de travail en coulisses également. Merci beaucoup.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup, je partagerai ces remerciements avec les membres du groupe de travail, parce que Cheryl, vous disiez parfois que vous étiez prêtes à démissionner. Mais heureusement vous êtes restée avec nous et nous avons pu conclure avec ce rapport.

Très bien s'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais redonner la parole au personnel.

YESIM NAZLAR : Merci beaucoup Alan, merci de vous être joint à ce webinaire. Le webinaire est maintenant terminé, nous vous souhaitons une excellente journée.

Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]